

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 244
27 octobre 2015**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-quarante-quatrième (244^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 27 octobre 2015, à 19 h 30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(M)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 10
ABSENCES : 01
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Josée LIZOTTE	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières

Ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 septembre 2015 (No 242) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 20 octobre 2015 (No 243).
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 septembre 2015 (No 242) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 20 octobre 2015 (No 243).
6. État financier 2014-2015 et rapport du vérificateur externe (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
7. Achat regroupé de tablettes numériques – Autorisation de signature (**Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision**)
8. Renouvellement de la reconnaissance du programme particulier en art dramatique – École La Poudrière (**Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision**)
9. Motion de félicitations – Couvoir Boire (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)
9-a Motion de félicitations – École Saint-Simon (**Mme Guylaine Lavigne – Dossier de décision**)
10. Liste des chèques émis (**Mme Manon Rivard**)
11. Période réservée au comité de parents
12. Période réservée au président
13. Période réservée à la direction générale
14. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2147/2015

Avec l'assentiment du conseil, la commissaire Guylaine Lavigne demande que l'on ajoute l'item 9-a : Motion de félicitations – École Saint-Simon.

Il est proposé par Mme Elisabeth Jutras et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 22 SEPTEMBRE 2015 (NO 242) ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 20 OCTOBRE 2015 (NO 243).

RÉSOLUTION CC : 2148/2015

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M. Marc Bergeron, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 septembre 2015 (no 242) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 20 octobre 2015 (no 243).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 22 SEPTEMBRE 2015 (NO 242) ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 20 OCTOBRE 2015 (NO 243).

RÉSOLUTION CC : 2149/2015

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Josée Lizotte, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 septembre 2015 (no 242) et le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 20 octobre 2015 (no 243).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. ÉTAT FINANCIER 2014-2015 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
(Service des ressources financières – Dossier de décision)**

Conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, la direction générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires (*produit par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton*). Un résumé explicatif de l'état financier accompagne la présente.

Les avis publics #158 et #159 sur ce sujet furent donnés conformément aux dispositions de cette loi.

RÉSOLUTION CC : 2150/2015

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Patrick Lagueux, d'accepter le rapport du vérificateur externe, document joint et faisant partie du présent procès-verbal et l'état financier de la Commission scolaire des Chênes, pour l'année 2014-2015 tel qu'il est ci-après résumé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

(RÉSUMÉ DANS LA PAGE SUIVANTE)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS ACCUMULÉ
Exercice terminé le 30 juin 2015

REVENUS	
Subventions de fonctionnement du MEESR	105 738 396 \$
Autres subventions et contributions	1 545 173 \$
Taxe scolaire	24 526 123 \$
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	1 232 016 \$
Ventes de biens de services et revenus divers	12 481 812 \$
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>178 439 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	145 701 959 \$
DÉPENSES	
Enseignement et formation	73 573 567 \$
Soutien à l'enseignement et à la formation	33 151 491 \$
Services d'appoint	16 287 717 \$
Activités administratives	6 096 597 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	13 146 355 \$
Activités connexes	3 418 242 \$
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	<u>629 254 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	146 303 223 \$
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(601 264 \$)
Surplus accumulé au 30 juin 2014	<u>14 140 605 \$</u>
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN	13 539 341 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2015

ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse	500 624 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	16 904 041 \$
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations	429 158 \$
Subvention à recevoir-financement	35 284 595 \$
Taxe scolaire à recevoir	1 787 080 \$
Débiteurs	3 497 922 \$
Stocks destinés à la revente	<u>68 293 \$</u>
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	58 471 713 \$
PASSIF	
Emprunts temporaires	15 600 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer	18 732 091 \$
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations	2 254 923 \$
Revenus perçus d'avance	1 482 351 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	7 679 834 \$
Dettes à long terme à la charge de la commission scolaire	123 885 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	104 020 479 \$
Passif environnemental	9 133 586 \$
Autres passifs	<u>549 821 \$</u>
TOTAL DES PASSIFS	159 576 970 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(101 105 257)\$
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	114 486 104 \$
Stocks de fournitures	81 440 \$
Frais payés d'avance	<u>77 054 \$</u>
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	114 644 598 \$
SURPLUS ACCUMULÉ	13 539 341 \$

7. ACHAT REGROUPÉ DE TABLETTES NUMÉRIQUES – AUTORISATION DE SIGNATURE (Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision)

La commission scolaire déploie différents outils technologiques dans ses écoles tels les TNI, les ordinateurs, les tablettes numériques et autres. Les écoles manifestent un besoin et un intérêt grandissant pour l'utilisation de tablettes numériques et plus particulièrement les tablettes de type iPad. L'achat de ces équipements technologiques est financé par une enveloppe spécifique soit la mesure 50730 « *Technologies de l'information et de la communication dans les écoles du Québec* ». Ce type d'équipements correspond aux objectifs de la mesure et doit être acquis dans le cadre d'un regroupement d'achats.

Plusieurs regroupements d'achats ont été mis en place dans différentes régions du Québec. Les règles entourant la participation à un regroupement d'achats nous obligent à nous engager pour une quantité d'items dès le début du processus d'achat. On sait que les commissions scolaires de la région de la Montérégie procèdent présentement à un tel regroupement d'achats et visent à aller en appel d'offres à la fin du mois d'octobre.

Comme le financement est annuel, le temps est venu de joindre un tel regroupement d'achats considérant les délais importants engendrés par les différentes étapes du processus d'achat et le déploiement qui sera réalisé par le personnel du STTI et du SREJ. L'objectif est que ces nouveaux équipements soient disponibles dans les écoles pendant le mois de février 2016. Le projet d'achat représente un investissement qui pourrait atteindre 120 000 \$ soit un peu plus de 200 iPad, selon la demande des écoles.

RÉSOLUTION CC : 2151/2015

CONSIDÉRANT la mesure 50730 « *Technologies de l'information et de la communication dans les écoles du Québec* » permettant l'achat d'équipement technologique relié à l'enseignement;

CONSIDÉRANT que cette mesure permet l'achat de tablettes numériques dans le cadre d'un regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT le besoin exprimé par les directions d'école;

CONSIDÉRANT qu'il y a avantage pour les écoles et la commission scolaire de financer l'achat de ces tablettes numériques à partir de la mesure 50730;

CONSIDÉRANT l'opportunité qui se présente de participer au regroupement d'achats avec les commissions scolaires de la Montérégie;

CONSIDÉRANT la période de l'année et les délais importants que représente le processus d'appel d'offres, les commandes, la réception, la préparation ainsi que le déploiement dans les écoles.

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Josée Lizotte:

- De participer au regroupement d'achats pour l'acquisition de tablettes numériques de type iPad avec le regroupement d'achats constitué des Commissions scolaires de la région de la Montérégie;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;

SUITE, PAGE 6

- d'autoriser la direction générale à approuver les bons de commande ou autres documents requis dans le cadre de ce regroupement d'achats.
- D'autoriser la direction générale à approuver tout changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur du contrat.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. RENOUVELLEMENT DE LA RECONNAISSANCE DU PROGRAMME PARTICULIER EN ART DRAMATIQUE – ÉCOLE LA POUDRIÈRE (Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)

L'école La Poudrière a mis en place le programme particulier en art dramatique. La réalisation de ce programme implique une mise à jour de la demande afin de conserver la reconnaissance arts-études.

La reconnaissance actuelle vient à échéance et il y a lieu de renouveler la demande auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR).

RÉSOLUTION CC : 2152/2015

CONSIDÉRANT que l'école La Poudrière dispense un programme particulier en art dramatique;

CONSIDÉRANT que le projet éducatif de l'école a été révisé en 2014-2015 et que les intervenantes et intervenants ont réaffirmé leur volonté de poursuivre un tel projet;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation du projet a été réalisée et qu'elle est fort positive;

CONSIDÉRANT que le MEESR a déjà accordé une reconnaissance arts-études afin de permettre la réalisation de ce programme particulier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler la reconnaissance arts-études au MEESR;

Il est proposé par Mme Josée Lizotte et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, de demander au MEESR d'approuver la reconnaissance arts-études de l'école La Poudrière pour les années 2015-2020.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. MOTION DE FÉLICITATIONS – COUVOIR BOIRE (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2153/2015

CONSIDÉRANT que récemment, la Maison des jeunes de Wickham et son partenaire l'entreprise Boire et frères ont fait part publiquement des résultats obtenus à la suite de la mise en place d'un projet d'aide aux devoirs;

SUITE, PAGE 7

CONSIDÉRANT la plus grande motivation au niveau de la réussite scolaire de certains jeunes, dont ceux de l'école Saint-Jean de Wickham;

CONSIDÉRANT la participation significative des jeunes aux périodes d'aide aux devoirs offertes à la Maison des jeunes et à la réussite du projet;

CONSIDÉRANT que Boire et frères a récemment annoncé la reconduction du projet de persévérance scolaire pour une autre année;

CONSIDÉRANT que depuis le début du mois d'octobre 2015, les élèves disposés à déployer les efforts nécessaires pour leur réussite scolaire peuvent le faire dans une ambiance de groupe, grâce au projet mené à la Maison des jeunes;

CONSIDÉRANT qu'en plus de ce projet, Boire et frères permet la reconduction du programme de bourses étudiantes pour les jeunes de 12 à 18 ans;

CONSIDÉRANT la contribution financière totale de 5 000\$ de Boire et frères;

CONSIDÉRANT que le geste de Boire et frères est l'exemple même de ce que doit être une « communauté éducative »;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Manon Rivard, de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires à l'entreprise Boire et frères.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9.A MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE SAINT-SIMON (Mme Guylaine Lavigne – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2154/2015

CONSIDÉRANT que les élèves de l'école primaire Saint-Simon ont récemment produit une vidéo (*chanson présentant l'école*) qui a été soumise dans le cadre d'un concours tenu annuellement dans le cadre de l'émission « *Salut, bonjour!* »;

CONSIDÉRANT la qualité de la vidéo, de même que l'énergie qui y a été consacrée par les élèves et membres de l'équipe-école;

CONSIDÉRANT les impacts d'un tel projet sur le sentiment d'appartenance à l'école;

CONSIDÉRANT que la vidéo de l'école Saint-Simon se retrouve parmi les finalistes du concours;

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires à aux élèves, à la direction et au personnel de l'école Saint-Simon.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (Mme Manon Rivard)

Madame Rivard fait savoir que l'on a répondu adéquatement à ses interrogations sur la liste de chèques # 198.

SUITE, PAGE 8

11. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

La traditionnelle « *soirée des présidents* », qui aura lieu le mercredi, 18 novembre, coïncidera avec une formation portant sur les rôles et responsabilités du conseil d'établissement, laquelle sera donnée par M. François Paquette, de la Fédération des comités de parents du Québec.

Par ailleurs, une 3^e chaîne humaine aura lieu le lundi, 2 novembre 2015, de 7h30 à 8h15, cette fois devant l'école Saint-Joseph. Il est par ailleurs possible de participer à une chaîne humaine « virtuelle » en déposant sa photo sur la page Facebook du comité de parents.

On souligne d'autre part que Mme Lise Morin a été réélue à la présidence du comité de parents de la Commission scolaire des Chênes.

12. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le président fait état de ses visites aux différents conseils d'établissement (CÉ) de la commission scolaire. À ce jour, il a pris part à 19 séances des CÉ. Il qualifie l'accueil qui lui est fait de très bon. Cette initiative permet à M. Houle de se présenter personnellement aux membres des CÉ, de créer un contact de proximité, de parler de démocratie scolaire et de répondre aux questions qui lui sont posées. Sa tournée se poursuit. Monsieur Houle espère avoir l'opportunité de rencontrer tous les CÉ.

13. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame la directrice générale poursuit, pour sa part, sa tournée des directions d'établissement. Elle peut ainsi suivre l'implantation, dans les différents milieux, des pratiques pédagogiques appuyées par la recherche et superviser la mise en application de la convention de gestion et de réussite.

14. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h03, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG